



DECLARATION LIMINAIRE
au CTL 4 Bis du 28 JUIN 2019
Seconde convocation du 4 juillet 2019

Après des mois d'attente et de silence depuis le dernier CT, vous nous convoquez aujourd'hui avec un ordre du jour pléthorique. Dans ce dernier, figure notamment ce que vous appelez la « géographie revisitée ou la déconcentration de proximité ». Les cartes ont débarqué à point nommé le 6 juin pour une opération Overlord, vantant l'augmentation des points de contacts de la DGFIP à l'horizon 2022. Pour la CGT, ces cartes constituent une véritable œuvre de propagande visant à masquer un plan social massif et un plan de destruction de la DGFIP.

- 3 SIE au lieu de 8 ;
- 7 SIP au lieu de 12
- 1 Trésorerie Hospitalière au lieu de 4 ;
- Le regroupement des PCE à Saint-Maurice
- Le transfert de la Trésorerie amendes à Ivry.
- La fermeture des 13 trésoreries, remplacées en partie par 4 services de gestion comptable.

Le décryptage de ces cartes et de la communication adossée est nécessaire afin de comprendre la réalité du désastre annoncé.

La feuille de route du nouveau DG est claire : Jérôme Fournel, fossoyeur professionnel, après s'être fait les dents sur nos collègues des douanes, a une nouvelle mission : enterrer la DGFIP, et avec elle un maximum d'agent.e.s.

Le timing et la méthode ne doivent rien au hasard. Le DG a décidé de publier, en une seule fois, les cartes de tous les départements (à l'exception de Paris, la Corse et les DOM), à grand renfort de communication, en fin de campagne IR, après la clôture des demandes de mutations locales.

Depuis janvier et la divulgation de la note de la DG « bâtir un nouveau réseau », nous savions dans le détail à quoi nous attendre. Sans changer d'un iota sa stratégie, la DG passe à l'étape suivante, en nommant un mercenaire proche de Darmanin et en lançant le 7 juin un bombardement éclair et massif, suscitant l'effroi et la sidération chez les agent .e.s.

Il faut donc analyser ces cartes et démonter une communication qui s'apparente à une campagne de propagande et de mensonges :

- Les services de gestion comptable (SGC) : ce sont les back-office de la note « bâtir un nouveau réseau », dont l'objectif est de concentrer « les tâches industrialisables », et les trésoreries hospitalières. Nul besoin d'être devin pour comprendre que ces structures préparent les agences comptables, vouées à se développer.
- Conseillers des collectivités locales : La sélection pour recaser nos cadres A+ va être rude. Mais pas d'impatience, le détachement vers la Fonction Publique Territoriale (FPT) n'est pas loin !
- Accueils de proximité : le must en terme de propagande. Cela prendrait la forme de permanences ponctuelles en mairie ou dans les Maisons France Services dicit Jacqueline

Gourault, ministre de la cohésion des territoires, les Maisons France Services devront intégrer obligatoirement les services suivant : CAF, Intérieur, Justice, Travail, Finances Publiques, CNAV, MSA, Pôle emploi, La Poste, pour obtenir le label « France Services ». Pour répondre aux demandes du public : Qui ? Quand ? Comment ?

Appelés aussi point de contact : il s'agit ni plus ni moins que de simples permanences et en aucun cas de services de pleine compétence. Par ailleurs, ces permanences dont on ne sait pas si elles seront assurées par des agents de la DGFIP ou des ersatz de fonctionnaires formés à la petite semaine, seront-ils capables d'apporter une réponse fiable et circonstanciée ?

On évoque même la visio-conférence comme solution alternative.

Dans ce projet, sont soigneusement masqués la volumétrie réelle d'emploi et l'impact sur le département de ce plan. La CGT FINANCES PUBLIQUES a fait l'inventaire des sites de pleines compétences supprimés et le chiffre de 10 % des agents impactés que vous clairotez à qui veut l'entendre est très en dessous de la réalité. Pour la CGT FINANCES PUBLIQUES compte tenu de la disparition des services et des suppressions d'emplois programmées, c'est pratiquement un agent sur 2 qui en subira les conséquences directes sans compter les dégâts collatéraux sur la vie familiale.

Les usagers ? Peu importe ! Renvoi aux démarches en lignes, aux plate formes téléphoniques, prise de rendez-vous et, en dernier recours, renvoi aux accueils des services de pleines compétences, s'ils assurent encore cette mission.

Le tour de passe-passe est bien là ! Il ne s'agit plus de service public, mais de « service au public », qui peut donc être assuré par n'importe quel partenaire « labellisé ». Autrement dit, transfert voire privatisation de nos missions de service public, assurées par des agent.e.s de la DGFIP ou de la Fonction Publique. Le timing a été réfléchi pour mettre les agents devant des choix cornéliens : changement des règles de gestion, mutation au département, suppression du maintien de la garantie à la résidence. Si ce plan avait été dévoilé auparavant, il aurait permis à nos collègues de participer au mouvement local ou national. En clair, si les agents ne souhaitent pas suivre leur mission, ils deviennent ALD au département.

Concernant notre département les moyens sont à la hauteur de votre ambition : fermetures des postes au public, autorisation d'absence pour permettre aux agents d'assister à cette opération de propagande éhontée. Peut-on d'ailleurs parler d'information dans la mesure où les questions posées restent le plus souvent sans réponse. Présenter un projet dans ces circonstances est un abus de langage.

Quant aux élus, certains ont déjà fait part de leur opposition

Au niveau national, ces oppositions sont franches ; certains territoires étant en passe de devenir des déserts fiscaux.

Dans le Val de Marne, l'opposition au projet s'organise. Le conseil départemental a même voté à l'unanimité lors de sa séance du 24 juin CONTRE LE DEMANTELEMENT DE LA DDFIP

L'explication de texte aux élus tentée en collaboration avec le Préfet du Val-de-Marne, mercredi 26 juin pour reprendre l'expression de l'article du Parisien est une « *Tentative de déminage en règle (...)* ». S'agissant d'un déminage, c'est qu'effectivement le département est en danger d'explosion avec la disparition massive de la présence des services publics.

Quant au reste de l'ordre du jour, vous connaissez notre position sur la disparition du numéraire dans les postes comptables. Vous décidez de transposer ce principe au Service Départemental de l'Enregistrement.

La CGT finances publiques ne cessera jamais de vous répéter, en mettant fin aux paiements en espèces, vous mettez en difficulté bon nombre de nos usagers. Sans oublier, qu'une partie de nos produits à recouvrer ne peuvent se faire par voie de dématérialisation.

Un point sur le plan départemental de formation :

Mettre à l'ordre du jour le plan de formation 2019 en juillet est ubuesque,

- Alors que Darmanin promet des moyens de formation à la hauteur des réformes, nous voyons dans notre département l'équipe dédiée à la formation et aux concours diminuer de 9 %.

Notre direction multiplie les offres d' e-formations pour palier à l'absence de formation présentielle.

La CGT revendique une réelle formation continue présentielle.

En son absence, elle entend que des e-formations soient proposées, mais elle exige la garantie de conditions optimales (un endroit dédié autre que le bureau de l'agent, du temps de libéré..)

- Nous ne pouvons que regretter le déroulement à la va vite des formations PAS, pour une réforme prévue depuis deux ans maintenant, celles-ci ont été faites au pas de course , pour être tous sur le pont dès le 2 janvier!

Réorganisation du SIP de Maison-Alfort- Charenton :

Cette nouvelle organisation permet de regrouper les secteurs d'assiettes, de trois, on passe à deux.

Une réorganisation permet-elle de résorber les difficultés d'un service à charge de travail constante ?

Pour la CGT, la fusion de secteurs d'assiette permet uniquement d'anticiper les suppressions d'emploi à venir.

TBVS :

Nous constatons pour la seconde fois la démission du médecin de prévention du département. La solution de repli n'est pas jugée satisfaisante !

Pour la CGT on ne peut pas se féliciter de la baisse du nombre d'agents ayant eu de congés ordinaires de maladie de courte durée puisqu'il fait suite à la remise en place du jour de carence.

Nos collègues font le choix de venir au travail malade, au risque de contaminer leurs collègues pour ne pas se voir retirer une journée de salaire.

Nous rappelons notre opposition ferme à la mise en place du jour de carence, qui rappelons le, est pris en charge par bon nombre d'employeurs du secteur privé.

La diminution du nombre de jours mis sur le CET s'explique sûrement par la modification des règles d'alimentation ou par le fait que les agents de la DGFIP ont un plus grand besoin de congés.

Nous constatons à nouveau cette année l'augmentation du nombre d'agents écrêtés ce qui avoisine les 42 % des agents du département qui font du travail non rémunéré.

La CGT revendique un recrutement à la hauteur des besoins et exige le droit à la déconnexion.

Comme nous ne cessons de vous le répéter, nous n'avons pas été élus pour participer à cette offensive qui vise à détruire la notion même de service public en permettant ce transfert de nos missions vers le privé et en supprimant les implantations de proximité existantes et les emplois. Les points de proximités, les Maisons France Service ne pourront pas remplacer les connaissances et les compétences acquises au cours des années.

La CGT est résolument CONTRE votre projet. Aussi il est hors de question pour nous de collaborer à cette instance.